

27  
nov.  
2013

## RASED

### Le cadre général du ministère

La grande difficulté scolaire existe et nécessite un traitement spécifique et de spécialiste dans le cadre de l'inclusion.

- Le ministère réaffirme les trois spécialités en leur reconnaissant une professionnalité spécifique. Il propose de définir ces métiers par spécialités, dans la notion de Réseau, le RASED étant un mode de fonctionnement.
- La nécessité d'un travail en commun des trois valences est réaffirmée, pour avoir des regards croisés, ce qui se fera sur les 108 heures pour les maitres E et G.
- Pour contrer le manque de visibilité des RASED par le passé, le ministère souhaite un positionnement au niveau des écoles et des circonscriptions.
- Pour alimenter les vacances de postes, le ministère a choisi de redémarrer la carte des postes et de relancer la formation.

### L'avis du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT est satisfait de l'approche par les missions, ce qui positionne clairement les personnels spécialisés sur la grande difficulté. Néanmoins, le traitement de la difficulté scolaire n'est pas limité à la spécialisation : il doit être global. Dans ce cadre, les enseignants spécialisés peuvent aussi être une aide et un soutien aux collègues confrontés aux élèves qui rencontrent des difficultés dans la classe, et ce, en lien avec les dispositifs existants (APC, PPRE, etc.).

Pour le Sgen-CFDT, l'intervention des RASED dans les écoles doit être réaffirmée. À plus long terme, il faudra poser la question d'un pilotage de proximité ce qui suppose de réfléchir à une nouvelle organisation de l'école.

### Le Sgen-CFDT attend de la séance du 3 décembre la clarification de certains points :

- **Les missions des psychologues scolaires, qui n'ont pas pu être abordées faute de temps.**
- **Les interventions du maitre E qui doivent pouvoir se faire, en fonction des besoins des élèves, hors la classe ou dans la classe en co-intervention. Les actions du maitre E dans ce dernier dispositif doivent être resituées dans le cadre de la difficulté profonde et persistante et ne pas être confondues avec le dispositif « Plus de maitres que de classes ».**
- **Le cadre de la formation et les possibilités d'évolutions des métiers par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cela nécessite d'ouvrir des discussions sur la certification ; où se prépare-t-elle ? Pour le Sgen-CFDT, cela doit revenir aux ESPE qui sont chargées de la formation initiale et continue. Un cahier des charges devra être élaboré.**
- **Le pilotage du dispositif n'est pas clair, d'autant moins que les maitres E sont implantés en écoles, et les maitres G et les psychologues scolaires en circonscriptions. Le lieu opératoire est l'école et le lieu qui organise « les pôles ressource de circonscription » qui restent à définir.**